

ARRONDISSEMENT
DE LENS

COMMUNE DE HARNES

CANTON
DE HARNES

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 AVRIL 2025

OBJET : Subvention de fonctionnement aux associations - 2025

Membres en exercice : 33

Présents :

26 (CFU)

27 (jusque 20h08)

26 (à partir de 20h08)

Absents avec pouvoir :

4 (jusque 20h08)

5 (à partir de 20h08)

Absents excusés : 1

Absents non excusés : 1

Quorum : 17

Rapporteur : Sébastien LYSIK

L'an deux mille vingt-cinq, le 2 avril, à 19 heures, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUQUESNOY Philippe, Maire de HARNES, à la suite de la convocation en date du 25 mars 2025.

ETAIENT PRESENTS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX SUIVANTS :

Philippe DUQUESNOY ; Valérie PUSZKAREK ; Annick WITKOWSKI ; Jean-Pierre HAINAUT ; Corinne TATE ; Fabrice GRUNERT ; Sébastien LYSIK ; Alexandre DESSURNE ; André GUELMENGER ; Patrice TORCHY ; Carole GUIRADO ; Jean-François KALETA ; Maryse ALLARD ; Gérard MATUSIAK ; Patricia RATAJCZYK ; Jeanne HOUZIAUX ; Nathalie LENORT-GRUSZKA ; Anne-Catherine BONDOIS ; Jean-Claude AOMAR ; Safia YATTOU ; Pauline GUELMENGER ; François ROZBJOJ ; Guylaine JACQUART (jusque 20h08) ; Anthony GARENAUX ; André DEDOURGES ; Jean-Marie FONTAINE ; Véronique DENDRAEL.

ABSENTS AVEC POUVOIR :

Nadine SCHUBERT pouvoir à Alexandre DESSURNE ; Christelle DUVAL pouvoir à Valérie PUSZKAREK ; Sandra HARLAY pouvoir à Corinne TATE ; Jonathan MADAU pouvoir à Jeanne HOUZIAUX ; Guylaine JACQUART pouvoir à Anthony GARENAUX (à partir de 20h08).

ABSENT EXCUSE : Joachim GUFFROY.

ABSENT : Dominique MOREL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Patrice TORCHY.

Accusé de réception en préfecture
062-216204131-20250402-DEL067-20250402-DE
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Vu l'avis favorable de la Commission Sport – Culture – Vie associative – Jumelages du 18 mars 2025.

Vu l'avis favorable de la Commission Finances – Budget – Affaires générales du 21 mars 2025.

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

Sur proposition de son Président,

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, (Jean-Pierre HAINAUT, Annick WITKOWSKI, Maryse ALLARD, Corinne TATE, Patricia RATAJCZYK, Véronique DENDRAËL, n'ont pas pris part au vote pour les associations qui les concernent) :

- DECIDE de l'adoption des subventions annuelles aux associations reprises au tableau suivant,
- AUTORISE le versement de celles-ci après transmission par les associations des pièces administratives et comptables,

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS BUDGET 2025

CULTURE	
FEMMES EN MARCHÉ	300,00 €
GROUPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL HARNESIEN	1 150,00 €
HARMONIE DE HARNES	11 000,00 €
HARNES CHRZANOW	950,00 €

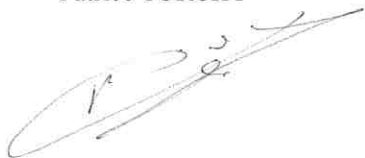
HARNES FALKENSTEIN	950,00 €
HARNES KABOUDA	500,00 €
HARNES LOISIRS SCRABBLE	400,00 €
HARNES RADIO CLUB	300,00 €
LES AMIS DE L'ECOLE ET DE LA MINE	1 400,00 €
LES AMIS DU KUJAWIAK	500,00 €
LES AMIS DU VIEL HARNES	1 400,00 €
JEUNESSE	
CLUB DE PREVENTION	Selon le retour du Département
ENJEU	1 200,00 €
AFFAIRES SOCIALES	
FRANCE VICTIMES 62 (AVIJ)	1 075,00 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ENFANTS INADAPTES (APEI)	350,00 €
JARDINS FAMILIAUX	350,00 €
ENFANCE	
AMICALE LAIQUE DE HARNES	300,00 €
ADMINISTRATION GENERALE	
AMICALE DES COMMUNAUX	18 000,00 €
AMICALE DONNEURS DE SANG	250,00 €
CLUB 3E AGE CITE D'ORIENT	600,00 €
CLUB 3E AGE DU GRAND MOULIN	600,00 €
CLUB 3E AGE DE LA CITE DU 21	300,00 €
CLUB FEMININ DU GRD MOULIN	300,00 €
FIEST HARNES	300,00 €
FNATH	450,00 €
LA REVANCHE DU DRAPEAU	200,00 €
LES MEDAILLES DU TRAVAIL	300,00 €
SPORTS	
A'L CYCLO HARNES	460,00 €
AMICALE LAIQUE TIR A L'ARC	1 200,00 €
BROCHET HARNESIEN	3 000,00 €
CERCLE D'ESCRIME	2 000,00 €
ESPERANCE GYM DE HARNES	6 500,00 €
HARNES CYCLO CLUB	460,00 €

HARNES HAND BALL CLUB	35 000,00 €
HARNES OLYMPIQUE GYM	300,00 €
HARNES TUNNING CLUB	300,00 €
HARNES VOLLEY BALL	52 000,00 €
JOGGING CLUB	4 100,00 €
JUDO CLUB HARNESIEN	8 700,00 €
OCEANIC CLUB	200,00 €
RETRAITE SPORTIVE DE LA GOHELLE	2 000,00 €
RETRO SCOOTER	400,00 €
SPORT NAUTIQUE DE HARNES	31 000,00 €
TENNIS CLUB	2 400,00 €
UASH FOOTBALL	21 100,00 €
UNION COLOMBOPHILE HARNES	1 000,00 €
VOLLEY CLUB HARNESIEN	122 000,00 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance

Patrice TORCHY



Pour extrait certifié conforme,
A HARNES, les jours, mois et an susdits
Le Maire de HARNES,

Philippe DUQUESNOY

